

**CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS****COMMISSION AD-HOC**

**Rapport de la Commission ad hoc
au préavis municipal N°18/22
Réponse municipale au postulat de Monsieur le Conseiller Daniel Bujard
« Prangins : une véritable politique culturelle ».**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux

Preamble

La commission ad-hoc, chargée d'étudier le rapport-préavis N° 18/22, s'est réunie en première séance le 23 août 2022 en présence de tous ses membres et de Monsieur le Municipal Igor Diakoff. Une deuxième séance a eu lieu le 15 septembre 2022 en présence de quatre membres, Liliane Gavillet était excusée.

La commission ad-hoc a pu évaluer la réponse municipale au postulat de Monsieur le Conseiller Daniel Bujard. Les membres remercient Monsieur le Municipal Igor Diakoff pour les renseignements et réponses fournis à la suite de nos questions.

1. Introduction et contexte

Le **Rapport-Préavis no. 18/22** en date du 13 juin 2022 constitue la réponse initiale de la Municipalité au postulat du 6 septembre 2021 signé par le Conseiller communal Daniel Bujard (*membre de la présente commission*) demandant à la Municipalité, la mise sur pied d'une politique culturelle digne des riches possibilités qui sont celles de la Commune de Prangins.

2. Entretien avec Monsieur le Municipal Igor Diakoff

Au dire de la Municipalité, les événements culturels ont été malheureusement trop rares durant la législature 2016-2021. A cela diverses raisons, notamment que la commission culturelle de la législature 2011-2016 a renoncé à se représenter et ce unanimement.

Dans la législature 2016-2021 aucun personnel n'a été dévolu au Service Culture jusqu'en 2020, la commission culturelle se composant alors de trois membres, Messieurs Igor Diakoff, Pierce Lohmann et Michel Augsburger.

Dès mars 2020, il existe de nouvelles ressources humaines du personnel communal dévolu au Service Culture à hauteur de 10% du temps de travail, puis dès septembre 2022, ce taux passera à 20%.

Le festival Prangins Baroque, fer de lance de la culture à Prangins a vu le jour en septembre 2020 suite à la synergie de sa fondatrice Mme Marijana Mijanovic et Monsieur le Conseiller municipal Igor Diakoff. La deuxième édition a eu lieu en septembre 2021 et la troisième, en septembre 2022.

Pour l'année 2022, le Service Culture propose neuf événements et s'est entre-temps contracté les services de l'agence de communication Illyria S.A.R.L. à hauteur de CHF 20'000.-, chargée de faire la communication des événements culturels à Prangins. La commission apprend également que pour ne pas dépasser le budget 2022 de CHF 83'000.-, il a fallu se séparer des deux derniers événements de la saison, à savoir l'ensemble de Jazz "Squeezband" et l'exposition de la peintre "Belasco", événements qui n'ont pas été remplacés.

De plus, avec son château, Prangins est le siège du Musée National Suisse mais pour l'heure, selon les dires du Municipal, il n'existe aucun accord culturel direct liant la Municipalité et le château de Prangins.

3. Remarques diverses

3.1 Manque d'objectifs de diversification de l'offre culturelle à l'attention de la population pranginoise

Prangins est surtout connu pour son château et son Musée National mais pas forcément pour son offre culturelle foisonnante. D'après la commission et suite aux échanges avec le Municipal, il en ressort finalement qu'il n'y a pas véritablement d'axe stratégique clairement défini pour la diversification de la culture à Prangins.

La commission estime donc que l'offre culturelle, actuellement axée sur un événement majeur, à savoir « Prangins Baroque » ne correspond ni ne répond de manière exhaustive aux attentes des villageois et villageoises de différents âges et horizons culturels. La commission pense par ailleurs qu'il serait productif d'envisager une co-construction avec la population locale afin d'évaluer les attentes culturelles de chacun et chacune.

3.2 Manque de promotion et de communication sur les événements culturels

En outre, à l'ère du numérique et des réseaux sociaux, rien n'est encore mis en place pour promouvoir une vision culturelle quelle qu'elle soit. Force est de constater qu'il n'a d'ailleurs existé aucune visibilité sur les événements culturels déjà programmés pour l'année 2022, ni aucun agenda sur le site de la commune. A ce sujet, nous apprenons par un courriel en date du 20 octobre 2022 que la Municipalité annonce le lancement des comptes officiels de la Municipalité sur Facebook et Instagram, ce qui ne peut être que bienvenu.

Par ailleurs, la commission a constaté que l'agence de communication Illyria S.A.R.L. (engagée à hauteur de CHF 20'000.-) pour promouvoir la culture et les manifestations à Prangins, ne soit uniquement axée sur la musique classique. De surcroît, après avoir consulté leur site le 23 août 2022, celui-ci n'avait encore rien communiqué sur le festival Prangins Baroque programmé dès le 4 septembre à Prangins.

Aux yeux de la commission, la demande du postulant ne trouve toujours pas de réponse à la nécessité d'une mise en place d'une vision politique culturelle à court et à long terme.

4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prangins

vu Le rapport-préavis N° 18/22 valant réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Daniel Bujard intitulé « Prangins : une véritable politique culturelle »

lu Le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet

attendu que ledit objet est régulièrement porté à l'ordre du jour

décide : de ne pas prendre acte du rapport-préavis N° 18/22 valant réponse au postulat Monsieur le Conseiller communal Daniel Bujard intitulé « Prangins : une véritable politique culturelle ».

Les membres de la Commission vous remercient de votre lecture du présent rapport.

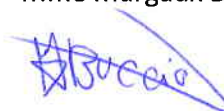
Prangins, le 30 octobre 2022

La commission

Mme Marina Parashkevova



Mme Margaux Buccioli



Mme Liliane Gavillet



M. Daniel Bujard



M. Kaya Güner (1^{er} Membre)



